

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE<sup>1</sup>**  
**Du Lundi 23 septembre 2024 à 10h**  
**Présentiel (Salle des délibérations – Assemblée de Corse)**

Le Conseil Economique, Social Environnemental et Culturel de Corse s'est réuni **le lundi 23 septembre 2024, à 10 heures**, en présentiel de l'hémicycle de l'Assemblée de Corse, pour tenir sa séance plénière, sous la Présidence de Madame Marie-Jeanne NICOLI.

Le secrétariat de séance était confié à Madame Marie-Josée SALVATORI, Vice-Présidente.

**L'ordre du jour était le suivant :**

**I- Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale plénière du mardi 23 juillet 2024 ;**

**II- Examen des projets d'avis relatifs à la saisine de Monsieur le président du Conseil Exécutif :**

**2.1 -** **Projet d'avis 2024-29** relatif au rapport « Vers un plan d'accompagnement de la vie et de la réussite étudiante » ;

**III- Proposition d'auto-saisine sur la Ruralité ;**

**IV- Programme d'activités du CESEC jusqu'au 1er trimestre 2025 ;**

**V- Questions diverses.**

\*\*\*

**Étaient présents (52) :**

Véronique ACKER-CESARI, Antoine AIELLO, Christian ANDREANI, André ANGELETTI, Anthony BARTOLI, Antoine BATTESTINI, Frédéric BENETTI, Michèle BIAGGI, Gêrôme BOUDA, Pasquale BRASSET, Jean BRIGNOLE, Jean CANARELLI, Magali CANNAC-PADOVANI, Charles CASABIANCA, François CASABIANCA, Mathieu CASANOVA, Alexandra CESARI, Hyacinthe CHOURY, Françoise CIANFARANI, Jean DAL COLLETTI, Nicolas DE PERETTI, Xavier D'ORAZIO, Hêlène DUBREUIL-VECCHI, Marie-Jeanne FEDI, Bernard FILIPPI, Hêlène FILIPPI, Laetitia GENOVESI, Léon GIACOMONI, Jean-Jacques GIANNI, Jean-Pierre GIUDICELLI, Jean-Pierre GODINAT, Cécile LIBERATORE-RUGGERI, Denis LUCIANI, Jean-Pierre LUCIANI, Antoine MARCAGGI, Marie-Désirée MARCELLINI-NICOLAI, Patrick MIAS, Marie-Jeanne NICOLI, Marc NINU, Laura

---

<sup>1</sup> Adopté à l'unanimité le 22 octobre 2024

NOBILI, Christian NOVELLA, Fabrice OGLIASTRO, Jean-Thomas OLLANDINI, Julie PANTALONI-BARANOVSKY, Pat O'BINE, Jean-Jacques RIUTORT, Pierre-Jean RUBINI, Valérie SALDUCCI, Marie-Josée SALVATORI, Jean-Dominique SUSINI, Stefanu VENTURINI et Pierre VITALI.

**Étaient absents et ont donné pouvoir (3) :**

Patrick CLEMENCEAU-FIESCHI (*Pouvoir à Laura NOBILI*), René LOTA (*Pouvoir à Marie-Jeanne NICOLI*), Paul TROJANI (*Pouvoir à Stefanu VENTURINI*).

\*\*\*

**Marie-Jeanne NICOLI, Présidente du CESEC de Corse** salue l'Assemblée et demande à **Madame la vice-présidente, Marie-Josée SALVATORI** de procéder à l'appel des conseillers ; après constatation du quorum (*52 présents à l'ouverture de séance*), **la Présidente**, précise que le CESECC peut valablement délibérer.

En préambule de son discours, **la Présidente** salue l'arrivée de Madame Françoise CIANFARANI nouvellement désignée pour la Chambre régionale d'Agriculture en remplacement de Stéphane PAQUET, et assure ne pas douter de son efficacité assortie de son assiduité.

Puis **la Présidente** entame son discours d'ouverture de séance :

*« Care culleghe,*

*Cari culleghi,*

*Saluta a tutti,*

*C'est avec grand plaisir que nous nous retrouvons aujourd'hui pour cette plénière de rentrée,*

*Tout d'abord, je veux saluer chacune et chacun d'entre vous, acteurs de notre territoire, et vous remercier pour votre présence et votre engagement constant au service de notre île et également remercier l'équipe administrative qui nous accompagne avec disponibilité et compétence dans nos travaux.*

*Cette séance marque le début d'une nouvelle année de travail dense, tant les sujets à traiter sont nombreux, une année qui s'annonce je crois peut-être, un peu difficile...*

*Je disais en introduction de la plénière de juillet, que nous nous réunissions dans un moment singulier où nous traversons une crise politique inédite qui fragilise profondément le fonctionnement démocratique des institutions.*

*Mais sommes-nous réellement sortis de ce contexte inédit ?*

*Le président Macron, au mépris des résultats des urnes qui l'ont fortement désavoué et surtout des usages et des pratiques de la 5<sup>ème</sup> République, a choisi de confier aux perdants du scrutin la tâche de gouverner en nommant Michel Barnier, premier ministre. Après une longue attente, des attermolements, d'après négociations et des mécontentements déjà palpables, un gouvernement associant l'ancienne majorité aux Républicains a été enfin nommé samedi ; il s'inscrira très certainement dans la continuité voire dans le durcissement de la politique menée depuis 7 ans. Sa mission, ne sera cependant pas aisée, sans majorité absolue, toujours menacé d'une possible motion de censure et sous la « surveillance » du RN comme l'a affirmé Jordan Bardella ; mais également, du Parlement bien sûr -ce qui est légitime-, de l'Europe et de la présidence de la République.*

*Qui exercera réellement le pouvoir et quels seront ses moyens ?*

*Le fragile équilibre trouvé, sa précarité est-il de nature à réduire l'importante défiance des citoyens envers les institutions politiques, dès lors que leur message exprimant leur volonté de changement n'a pas été entendu ?*

*Les mouvements sociaux et les manifestations témoignent d'un fort besoin de refondation de la démocratie et d'un désir d'une plus grande implication des citoyens dans la prise de décision. Se pose alors la question cruciale de la réforme des institutions, des modalités de la représentation, et des modes de scrutin.*

*Le climat d'incertitude dans lequel vit le pays depuis des mois, accroît encore les craintes quand le premier ministre déclare solennellement que l'état de la situation financière de la France est très grave : on s'interroge...*

*Le gouvernement va-t-il proposer un budget 2025 qui réponde aux attentes de changement, en renforçant les services publics, en particulier l'éducation et la santé, en maintenant le soutien aux personnes en difficulté et les aides et dispositifs de solidarité, en favorisant les transitions nécessaires, écologiques, énergétiques ? ou plutôt annoncer un plan d'austérité drastique imposant des coupes sombres entre autres, dans les dotations aux collectivités territoriales déjà en grandes difficultés ?*

*Quels moyens vont être dégagés pour résoudre les inégalités socio-économiques, qui en France continuent d'être un sujet prégnant ? Quelles politiques publiques mises en place pour instaurer une réelle justice sociale ? Comment vont se régler les problèmes de cherté de la vie, par exemple en Outre-mer, qui provoquent des émeutes et une grande répression en Martinique, comment résoudre la crise chronique à Mayotte et en Nouvelle-Calédonie ?*

*Et en ce qui nous concerne : quelle suite va être réservée au processus d'autonomie pour la Corse, si déterminant pour son avenir ? La proposition de loi relative à la création du CHU sur l'île, adoptée en commission sera-t-elle rapidement adoptée ?*

*Ces interrogations, parmi de nombreuses autres, que bien sûr, nous ne pourrions pas ici toutes évoquer, façonnent le paysage politique français actuel. Et il y a urgence à agir, car les implications sont multiples et affectent directement la vie quotidienne des citoyens, or sans faire de procès d'intention, il semble que le gouvernement semble bien faible pour répondre aux inquiétudes.*

*Cela invite les citoyens que nous sommes, dans nos diverses pratiques, à la réflexion, l'action, l'innovation mais nous oblige collectivement en tant que conseil représentant la société civile, interface avec le politique, à être plus vigilants et proactifs afin de développer le dialogue en renforçant la démocratie locale, d'aider mieux impliquer les habitants dans les décisions et la vie politique en proposant des mécanismes de consultation citoyenne.*

*Je disais encore en juillet, que nous devons conforter notre présence sur le terrain et instaurer des modalités formalisées de rencontre avec les élus ; les travaux que nous menons, comme les attentes et les besoins du terrain que nous recueillons, nous permettent de connaître l'ampleur des défis sociaux, économiques, environnementaux, culturels et même géopolitiques auxquels l'île est confrontée ; nous savons aussi la complexité des choix à opérer, la difficulté à trouver les voies et moyens de la transformation, mais nous pouvons apporter des éléments concrets, des préconisations de nature à contribuer à améliorer les politiques publiques.*

*Les problématiques insulaires sont fortement liées aux enjeux nationaux. Il est essentiel que les décideurs politiques en collaboration avec la société civile dans son ensemble, les corps intermédiaires et le CESECC en particulier, travaillent en concertation, soient associés aux choix d'avenir pour trouver des solutions durables et équitables qui répondent aux aspirations de tous, afin que chacun trouve une place à égalité dans la société.*

*Faire valoir les spécificités de notre île et les besoins de notre population et pour que notre voix soit entendue, cela impose de la pédagogie et la mise en place de mesures concrètes au plan local et auprès des instances nationales, que soit présenté un projet de société validé par le plus grand nombre reposant sur l'obtention du statut d'autonomie qui permettra d'obtenir les moyens nécessaires pour le réaliser.*

*Comme vous le savez, deux auto-saisines sont en cours : une relative aux transports, la mobilité et l'accessibilité étant une problématique primordiale pour l'île, l'autre concerne le système éducatif insulaire qui à partir d'un état des lieux étudiera dans la perspective du statut d'autonomie, les possibilités d'un transfert de compétence à la Collectivité de Corse, et évaluant aussi les bénéfices pour les élèves de l'île qui leur garantissent un accès à une éducation de qualité, qui valorise notre langue, notre culture et notre histoire, tout en les préparant à un monde en constante évolution. Nous y reviendrons dans les semaines qui viennent ; des points d'étapes de ces études vous seront communiqués.*

*Nous avons décidé, pour cette première année de mandature, de nous limiter à trois auto-saisines, une par secteur, en troisième point de l'ordre du jour, une proposition vous sera présentée, portée par Antoine BATTESTINI François CASABIANCA et Jean-Jacques GIANNI : elle relève de la section Environnement et cadre de vie et concerne la Ruralité, en continuité du premier travail élaboré.*

*Le Conseil va également en parallèle mener différentes actions, séminaires internes, tables-rondes autour de sujets cruciaux pour notre développement. Parmi elles, nous aborderons la situation socio-économique de l'île et la question du Tourisme, et par ailleurs nous avons initié une réflexion pour améliorer, afin de nous faire mieux reconnaître et connaître notre stratégie de communication, point que nous aborderons en question diverse, si le temps le permet.*

*J'avais sollicité le Président du Conseil Exécutif pour qu'il puisse organiser une rencontre avec le CESECC si possible assez rapidement. Sa réponse a été favorable et une réunion est prévue le 2 octobre prochain, au matin.*

*A cette occasion, deux points seront abordés :*

*1/ concernant le rapport transmis pour information, saisine relative à la création d'un Syndicat Mixte Ouvert aéroportuaire et d'un Syndicat Mixte Ouvert portuaire, nous en débattons et pourrons ainsi contribuer à l'occasion du débat, en amont, par les éléments que nous apporterons à l'élaboration du rapport définitif.*

*2/ Puis le Président présentera les grandes lignes de son discours qu'il va prononcer lors de la prochaine session de l'Assemblée de Corse, livrant son analyse de la situation politique, des avancées possibles concernant le statut d'autonomie, définissant les politiques publiques à mettre en place dans les années à venir et bien sûr, les orientations stratégiques, mais également détaillant les actions concrètes qui seront mises en place au plus vite pour répondre aux problèmes du quotidien, dans une situation très contrainte que connaissant les finances de la Collectivité de Corse.*

*Ces échanges sont d'une grande importance et j'espère qu'elle sera la première d'une série de rencontres plus régulières et plus fréquentes. Elles nous permettront en effet de mieux déterminer et légitimer les travaux que nous devons mener au regard de leur utilité et leur pertinence pour éclairer les élus dans leurs choix.*

*Nous savons que le processus vers l'Autonomie est une priorité pour assurer un avenir apaisé en Corse. Il représente aussi une opportunité de redéfinir les relations entre l'île et l'Etat et d'obtenir les moyens de répondre aux aspirations profondes des Corses en matière de Culture, de gouvernance et de développement. Mais nous savons aussi, que pour réussir, ce processus doit s'accompagner d'un dialogue ouvert et constructif impliquant tous les acteurs de la société corse, afin de bâtir un avenir qui respecte les particularismes et les singularités de l'île, tout en renforçant les pratiques démocratiques.*

*Nous allons maintenant passer à l'examen de l'ordre du jour, mais je vous demanderais dans vos interventions de vous concentrer sur l'essentiel car cette session doit être relativement contenue en raison d'un timing serré. En effet, je dois me rendre à Strasbourg, avec Marie-Josée SALVATORI et Jean DAL COLLETTO, après nos travaux pour participer à l'Assemblée Générale de CESER de France mais aussi, pour assister à l'Assemblée des Régions de France. Cette rencontre sera notamment l'occasion de porter la parole de la Corse sur des sujets qui nous tiennent à cœur et qui nécessitent une action concertée au niveau national et européen.*

*Nous avons un ordre du jour relativement peu chargé, et je compte sur votre engagement et votre collaboration pour que nous puissions aborder tous les points avec efficacité.*

*Je vous remercie pour votre attention. »*

### **1/Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale plénière du mardi 23 juillet 2024 ;**

**La Présidente** interroge les Conseillers quant à leur prise de connaissance du document.

**La Présidente** précise à l'endroit de François CASABIANCA et Christian NOVELLA que les modifications souhaitées ont été prises en compte ; aucune autre prise de parole n'étant sollicitée, elle soumet le projet de procès-verbal au vote :

**Votants : 55**

**NPAV : 0**

**Abstention : 0**

Contre : 0  
Pour : 55

Le procès-verbal de l'Assemblée générale plénière du mardi 23 juillet 2024 est adopté à l'unanimité.

\*\*\*

## 2/ Examen des projets relatifs à la saisine de Monsieur le Président du Conseil Exécutif ;

### 2.1- Projet d'avis 2024-29 relatif au « Vers un plan d'accompagnement de la vie et de la réussite étudiante » ;

Rapporteur Fabrice OGLIASTRO pour la commission « Education, formation, Jeunesse »  
Monsieur le Rapporteur fait lecture du projet d'avis.

**La Présidente** remercie Fabrice OGLIASTRO pour sa présentation et donne la parole aux conseillers.

**François CASABIANCA** observe que l'avis retrace fidèlement les travaux de la commission ; toutefois, il s'étonne que les échanges avec Marc BENEDETTI, directeur du service « Education, enseignement et recherche » et interlocuteur principal de la réunion, ne soient pas mentionnés, puisque la Conseillère exécutive n'a fait qu'introduire brièvement le rapport. Aussi, il souhaiterait que le directeur au sein de la Direction Générale adjointe en charge de l'Education, Enseignement, la Formation et la Langue Corse, soit mentionné.

**La Présidente** objecte que cela relève de la pratique, de l'usage d'indiquer la personne qui représente l'Exécutif en charge de la politique en la matière et l'administration est mentionnée seulement lorsqu'il n'y a pas d'intervenant politique.

**François CASABIANCA** insiste, considérant qu'Antonia LUCIANI n'a répondu à aucune question et précise ne relater que la réalité des échanges qui se sont tenus.

**Hélène DUBREUIL-VECCHI** atténue la teneur du propos car elle estime qu'il y a une ambivalence sur cette question, d'abord une réponse administrative évidente mais elle espère aussi une évolution réglementaire de l'administration. En outre, elle revient sur un élément soulevé à plusieurs reprises, en effet, l'administration représentée, a insisté sur la nécessité de recourir à davantage de personnels afin de permettre la mise en œuvre de la politique définie.

En conséquence, **la Présidente** propose d'ajouter la mention « Madame Antonia LUCIANI accompagnée des services de la direction de l'enseignement supérieur et de la recherche » qui permettrait de démontrer la présence des services, en stipulant que nommer les agents serait à double tranchant puisque ce sont les politiques qui définissent les politiques.

**Hélène DUBREUIL-VECCHI** revient sur la question financière impérieuse notamment en termes de budgets mais aussi en termes de personnels ; aussi, elle suggère une insertion inhérente à ces questions.

**La Présidente** objecte qu'il est difficile de singulariser ce secteur plutôt que d'autres, alors que tous les services travaillent à mettre en œuvre les différentes politiques définies et portées par les élus ; d'autant qu'il est évident que ce sont les administratifs qui orchestrent cette mise en œuvre.

**Jean-Jacques GIANNI** pour sa part, pense que les services techniques interviennent sous le couvert d'un responsable, représenté par un Président ou la conseillère exécutive, ici ; aussi, que l'on cite le ou la responsable du dossier est normal mais, la responsabilité relève du Président ou de la Conseillère exécutive.

Puis, **la Présidente** soumet le projet d'avis au vote :

**Votants : 55**

NPAV : 0

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 55

**Ce projet d'avis est adopté à l'unanimité et devient l'avis 2024-29.**

\*\*\*

### **3/ Proposition d'auto-saisine sur la Ruralité**

**La Présidente** rappelle que sous l'égide d'un groupe de travail, une première étude avait été diligentée sur toutes les questions relatives à la ruralité ; cette dernière s'était plutôt concentrée sur la question de la forêt et la densité du sujet justifie d'une continuité dans ce travail.

De surcroît, une auto-saisine par secteur avait été prévue, celle-ci sera rattachée à la section « Environnement et cadre de vie » placée sous la présidence de Julie PANTALONI-BARANOVSKY. Ce sujet transversal se retrouvera aussi dans les auto-saisines « Transports » et « Education ».

**La Présidente** poursuit par l'exposé des motifs qui va être présenté à plusieurs voix, notamment Antoine BATTESTINI, François CASABIANCA et Jean-Jacques GIANNI, porteurs de ce projet. A la suite de cette présentation, les conseillers seront invités à se prononcer sur cette auto saisine ; en cas de validation un appel à candidature suivra pour constitution de la commission ad hoc.

**Jean-Jacques GIANNI** initie son discours d'introduction par un rappel de la situation d'il y a 4 ans, lorsqu'il est apparu indispensable de mettre en évidence les ruralités, notamment par la création d'une commission *ad hoc*, qui a dévié sur une mission spécifique : les problématiques forestières.

Cette action a donné lieu à un dossier bien ficelé, qui a appuyé d'autres initiatives (venant du comité de massif, du comité pour la Forêt Corse) et a été relayé par la Chambre des Territoires : puis, les Assises de la Forêt ont vu le jour en décembre dernier, et elles ont débouché sur le programme Forêt et bois : deux années de travail qui ont permis de mettre en route des stratégies, des actions et des espoirs. Le CESECC a impulsé ces opérations ; c'est lui qui a permis d'aider à la création de ce plan forêt-bois. Aussi, il souhaite aujourd'hui poursuivre afin que le CESEC continue à être cette résonance, pour une Ruralité plus forte, plus stratégique.

Après des interrogations, différentes ruralités se sont faites jour malgré une tendance -ces trente dernières années- à la définir par « un ensemble d'opérations. »

Aussi, il propose que cette saisine se nomme « Ruralité – Montagne », car ces deux dimensions doivent être mises en évidence. En effet, après avoir été nommé de différentes façons, aujourd'hui il convient de revenir à l'état fondamental de diversités des territoires. Ce qui permettrait de mieux cerner la réalité spatiale, économique, culturelle et historique : il y a plusieurs réalités, plusieurs territoires, et même plusieurs notions de territoires.

Ces réalités ont été prises en compte par le Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse (PADDUC) en 2015, qui a constitué une avancée spectaculaire pour le monde rural ; le Plan Montagne qui prenait en compte les contraintes de chaque territoire. Le lien commun est le rééquilibrage des territoires qui n'existe pas aujourd'hui et, au-delà des dénominations nombreuses,

il n'y a pas de zonage préétabli pour décrire la désertification, le dépeuplement, la marginalisation et il en est de même pour les villages du bord de mer (par exemple, Partinello, Osani...) qui malgré une richesse, qui semble présente, ont également les mêmes contraintes et craintes.

Pourtant en 2016, une nouvelle action est venue compléter le dispositif du Plan Montagne, ce fut la loi Montagne revisitée, qui a mis en évidence, par son article 8, les deux contraintes spécifiques à la Corse, la notion d'insularité et la notion de montagne, jamais prises en compte jusqu'alors. Cette spécificité est importante parce que la loi Montagne est là pour rééquilibrer les territoires ; la République c'est l'équité et à titre personnel, il pense que cela n'existe pas. Cependant, avec cette loi, des systèmes d'expérimentation auraient pu être proposés, mais ces mécanismes n'ont pas été mis en œuvre.

Cette reconnaissance a été prolongée par la création du comité de massif Corse, mis en place en 2016, et l'élaboration du Schéma de développement de la montagne, doté d'un potentiel financier important (182M€), dont il convient de dresser le bilan des cinq dernières années ; il en est de même pour le PADDUC. Malgré des attermolements, cette mise en rodage a été bénéfique et douloureuse, or, malheureusement, la politique de guichet s'est à nouveau faite jour. Il faut pouvoir orienter l'aménagement et le développement de la Montagne avec des idées et des objectifs bien précis, pour que ce rééquilibrage se fasse. Cette pauvreté de la Corse de l'intérieur doit être le moteur pour faire en sorte que ces rééquilibrages soient à la hauteur des attentes de la population.

Cette commission *ad hoc* est basée sur un système : « Comment passer de la résistance de nos populations, à l'initiative, à l'aménagement ? » et comment dire aux élus, à ceux qui ont en charge l'aménagement : « Nous voulons prendre des initiatives et nos responsabilités ! ».

Par conséquent, les conseillers sont invités à adhérer à cette commission, qui pourra compter sur Antoine BATTESTINI, qui a le cœur à l'ouvrage, et François CASABIANCA qui va décortiquer, dans les moindres détails, chaque objectif de cette commission, pour définir les futurs possibles, les objectifs et moyens pour aller vers une équité territoriale.

**François CASABIANCA** souhaite effectuer une présentation rapide du document déjà transmis et procède à une chronologie des événements qui ont conduit à cette auto-saisine. En date du 19 avril 2019, le CESEC décidait dans le cadre de son pouvoir d'auto-saisine de consacrer une réflexion à la Ruralité et la Montagne et participer ainsi, à la stratégie de reconquête de dynamisation de ces espaces visant à réduire la fracture territoriale.

Les objectifs des travaux à réaliser étaient :

- 1-Dresser un panorama de la Ruralité de la Montagne en Corse ;
- 2-Etablir un état des lieux des politiques de soutien à destination de la Ruralité et de la Montagne (schéma de la Montagne, PADDUC, guide des aides aux communes, dispositifs fiscaux...) ;
- 3-Identifier les freins et limites à la vie en milieu rural (avec le rural en opposition au littoral) ;
- 4- Elaborer des pistes et des préconisations pour des territoires ruraux vivables et attractifs.

En fin de mandature (2023), un rapport d'information s'est donné pour objet de révéler les freins et limites d'un certain nombre de mécanismes et dispositifs dont la vocation première était de réduire les déséquilibres démographiques entre zones urbaines, zones rurales, zones de montagne et atténuer les impacts négatifs de la ruralité afin que la ruralité ne soit non plus une contrainte mais une opportunité.

Le CESECC souhaite donc investiguer plus avant la question de cette fracture territoriale, interroger les champs des possibles pour une dynamique territoriale plus juste et plus équitable et faire des territoires ruraux et de Montagne dont il convient de mettre en évidence leurs diversités, des espaces attractifs, réunissant des conditions de vie durables et vivables.

Les objectifs attendus de l'étude :

- ☞ Contribuer à la conception d'un nouveau cadre public qui assure un meilleur niveau de justice spatiale en Corse en modulant les modalités en fonction des bassins de vie concernés ;

☞ Produire un répertoire d'ajustement des politiques publiques qui tiennent mieux compte de la diversité des ruralités en Corse et ainsi ajuster les outils des pouvoirs publics et de soutien aux acteurs privés, aux diverses situations des bassins de vie en Corse en matière d'attractivité et de vivabilité de ces espaces ruraux.

En définitive, les travaux se dérouleront en plusieurs phases :

- 1/Phase préliminaire : dresser un état des lieux et poser un diagnostic ;
- 2/Objectiver les différences entre bassins de vie de façon à mieux rendre compte de leurs diversités et surtout mieux appréhender les mécanismes d'appauvrissement qui sont en œuvre ;
- 3/Dresser un bilan des politiques publiques à partir des documents stratégiques et des mécanismes mobilisés en faveur de la ruralité : loi Montagne, loi ZAN, PADDUC, schéma orientation de la Montagne, avec un fil conducteur qui vient de son rapport d'information assorti d'une série de grandes fonctions déterminantes :
  - questionner les différentes situations ;
  - repérer les transitions à conduire ;
  - identifier les leviers à actionner.

Il faudra mobiliser les ressources antérieures, c'est-à-dire le rapport présenté fin 2023 qui aborde cette thématique mais aussi les auditions qui vont être menées pour recueillir les propositions et suggestions des acteurs sollicités, afin de mettre en évidence les pratiques innovantes et alternatives aux orientations classiques.

Le calendrier pourrait s'établir ainsi :

Novembre 2024 - début des travaux ;

A 6 mois, 1<sup>er</sup> rapport d'étape - état des lieux et diagnostic ;

*(Un synchronisme avec les perspectives de révision du PADDUC et du nouveau schéma Territorial de la Montagne, est prévu et fera l'objet d'une attention particulière afin de donner un certain nombre d'impulsions.)*

Début 2026 - Rapport final.

**Antoine BATTESTINI** conclut sur l'évolution des mentalités et les transformations des campagnes, notamment la disparition du monde agricole mais aussi du bâti, aussi il invite les Conseillers à adhérer à cette étude pour tenter de faire évoluer les mentalités ; de plus, les politiques devront apporter des réponses mais aussi des solutions, à des questions aussi importantes.

**La Présidente** rappelle que les rapports d'auto-saisine font l'objet d'une remise officielle et, pour une prise en compte effective de tout ou partie du travail qui sera réalisé, d'organiser des réunions de travail avec les élus et les services concernés afin de réfléchir à une mise en place des moyens nécessaires.

**La Présidente** remercie Antoine BATTESTINI, François CASABIANCA et Jean-Jacques GIANNI pour avoir réalisé cet exposé des motifs et propose de valider le principe de cette auto-saisine afin que, dès la semaine prochaine, un appel à candidature soit effectué pour permettre de valider la composition du groupe à la prochaine plénière, et une mise en route de l'étude dès le mois de novembre.

**Jean Jacques GIANNI** souhaite compléter son propos notamment par l'initiative prise par la Chambre des Territoires, autre organisme consultatif qui représente les intercommunalités, en matière de création d'une commission Montagne ; il rêve d'une réunion des deux chambres consultatives pour davantage de poids afin de dialoguer ensemble sur l'avenir de la ruralité.

**La Présidente** confirme que cela est prévu notamment dans la feuille de route de mandature, afin que des réunions régulières soient organisées et que les conseils consultatifs puissent échanger et travailler ensemble car il est important d'œuvrer dans le même sens.

**Christian NOVELLA** indique ne pas avoir d'inquiétude quant à l'intérêt et le déroulement de cette auto-saisine, et souligne avec satisfaction, la concomitance avec la révision du PADDUC. Toutefois, il met en garde sur la nécessité de ne pas s'enfermer dans des approches politiciennes. Il faudra veiller à travailler sur une approche générale, et en particulier sous l'angle de l'aménagement du territoire – les documents d'urbanisme révèlent que ce n'est pas le cas aujourd'hui- pour définir la ruralité, qui a plusieurs acceptions: cela va déterminer des positions difficiles à accepter.

**La Présidente** souscrit à l'inquiétude de Christian NOVELLA quant à la révision du PADDUC, et à cet effet propose lors de l'entretien prévu avec le Président du Conseil Exécutif, de le solliciter afin d'associer le Conseil à cette révision.

**Hyacinthe CHOURY** estime qu'il s'agit d'une des pierres d'angle de l'avenir de la Corse car l'économie d'aujourd'hui est mortifère sur plusieurs points, et pour une renaissance du territoire et de sa population, cette économie doit se changer en économie de production, durable et saine, avec l'aspect politique de la juste répartition des richesses. La création d'une véritable économie d'un territoire développé -qu'à l'heure actuelle, la Corse n'est pas- doit être le credo de cette étude : le rural est l'élément fondamental de ce qu'est la population corse -en grande partie. La clé de l'avenir est le développement, même si d'autres facteurs de développement existent.

Il préconise qu'un travail parallèle à l'analyse du contexte soit effectué, sur la remise en forme et en cohérence des différentes préconisations déjà faites, avec une analyse plus fine de la situation et des problèmes qui conduisent à ce dépérissement.

**La Présidente** souligne que ces travaux sont dans la perspective du rapport « Cambià u campà » ; en outre, cette question de méthode devrait être présentée lors de la 1<sup>ère</sup> réunion du groupe de travail qui doit définir de façon plus précise le cahier des charges.

**Denis LUCIANI** souhaite ajouter qu'en effet, le rural définit le citoyen : pour sa part, il pense que la population de l'île est concentrée sur 2 à 3 villes, avec une évolution démographique considérable.

Il faut aussi avoir en tête que la solution ne peut pas toujours venir des institutions et des politiques, car il n'existe pas un maire qui n'est pas attaché à ses origines, seulement le problème est ailleurs, en effet la population se déplace au regard de l'emploi : c'est un fait. Par ailleurs, le rapport à la ruralité est différent parce que d'Ajaccio, on rejoint les villages en 50 minutes.

**Jean-Pierre GODINAT** estime que le temps de l'analyse est indispensable, malgré le travail déjà fourni. En outre, certes il faut vivre au sein de la ruralité, pourtant les continentaux, pour leur part ont des délais de transport très importants : en définitive, seule compte l'appartenance au territoire.

**Jean DAL COLLETTO** indique faire partie de la commission *ad hoc* inhérente à la problématique des Transports, à ce titre, il suggère qu'un lien soit fait entre les 2 groupes de travail : puisque les travaux des 2 commissions *ad hoc* viendront se compléter.

**La Présidente** insiste sur le souci de transversalité qui est à privilégier pour tous les groupes de travail afin d'obtenir un document homogène assorti de propositions concertées.

**Cécile LIBERATORE-RUGGERI** se questionne sur la localisation de l'Université de Corse, qui ne contribue à créer une dynamique démographique pour les villages environnants ; sans oublier le coût d'une succession pour finalement vivre sur un territoire qui n'offre pas un niveau de services suffisant. Elle estime que le thème est intéressant, et espère que cette étude apportera sa pierre à l'édifice.

**La Présidente** remercie les différents contributeurs, et propose cette auto-saisine au vote.

**Votants : 55**

NPAV : 0

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 55

Ce projet de délibération est adopté à l'unanimité et devient la délibération **2024/19**.

\*\*\*

#### **4/ Programme d'activités du CESEC jusqu'au 1er trimestre 2025 ;**

Alertée par diverses organisations et personnalités sur une situation économique qui se dégrade dangereusement, **la Présidente** informe de la tenue d'un séminaire relatif à la situation socio-économique de l'île. Ce séminaire serait l'occasion, pour les structures représentées au CESEC et les conseillers, de témoigner des réalités de terrain, des répercussions sur les entreprises, les emplois, les ménages, et la possibilité de rendre compte des difficultés pour chaque secteur d'activité. Ce séminaire pourrait se dérouler début novembre. Parmi les instances représentées directement ou indirectement au CESEC : les tribunaux de commerce, les conseils des prud'hommes, le représentant de la CPME pourrait être invité puisqu'il n'est pas nommé, les organisations patronales et salariales, les UDAF, la CCI, les représentants du BTP et des transports mais aussi la CLE : des interventions qui pourraient permettre de dresser une photographie du paysage économique à partir d'éléments factuels.

**La Présidente** poursuit sur l'organisation à venir d'un séminaire relatif au Tourisme, où les éléments issus du séminaire sur la situation socio-économique, pourront être utiles ; un rappel du séminaire qui s'était déjà tenu en juillet 2023 est effectué, avec l'énoncé des 3 thématiques qui avaient été étudiées :

1/Données économiques et sociales, place du Tourisme dans l'économie insulaire avec ses réalités et ses conséquences et l'ensemble des questions sociales posées (emploi saisonnier, formation...);

2/Questions environnement et cadre de vie, aménagement du territoire et préservation de l'île, la gestion des flux dans l'espace et le temps ;

3/Question de la culture et les questions anthropologiques et sociétales que posent le Tourisme en Corse.

Ces thématiques ont été déclinées en 2 temps : état des lieux et questions de fond avec initiatives innovantes.

**La Présidente** rappelle qu'un compte-rendu du séminaire de juillet 2022 avait été transmis aussi, à toutes fins utiles, elle suggère qu'un nouvel envoi soit effectué.

A ce titre, **la Présidente** fait le lien avec l'évènement qu'elle avait déjà évoqué lors de la réunion plénière précédente, soit la manifestation qui va se tenir à Porto-Vecchio le 27 novembre prochain, et propose afin que les informations soient pertinentes, que le séminaire Tourisme se tienne avant cette date.

**François CASABIANCA** souhaiterait une mise au point quant aux 3 points déjà annoncés, car selon lui il y a une question de durabilité, mais aussi d'acceptabilité, avec une grande disparité au sein de la population corse car certes, beaucoup de personnes en vivent mais d'autres, subissent les nuisances sans aucun bénéfice. Il ajouterait la notion d'éco-tourisme, où il conviendrait d'avoir une visée précise pour éviter un « green-washing » qui se profile. Enfin, le dernier point concerne

l'agenda, afin que les dates soient fixées en fonction des disponibilités de chacun : il souhaiterait qu'une proposition de calendrier partagé soit envisagée.

**La Présidente** assure que des dates seront proposées, comme cela est l'usage en maintenant toujours l'équilibre des calendriers avec, comme atout, l'utilisation de la visioconférence qui s'avère pratique ; par ailleurs la transmission du compte-rendu *in extenso* de la réunion du séminaire, ainsi que la fiche synthétique.

**Christian NOVELLA** revient sur le travail déjà effectué sur cette thématique, car une notion nouvelle est venue se greffer. En effet, la Collectivité de Corse demande à des structures spécialisées, de faire un calcul de cahiers des charges de sites, cependant il convient de définir cette notion de cahier des charges, qui est plutôt large. Au bout du bout, il semblerait que pour gérer un site, il conviendrait de s'adresser aux socio-professionnels locaux qui -pour forcer le trait- conduiront les intéressés contre rémunération. Cela constitue une problématique considérable, aussi peut-être faudrait-il envisager de recevoir ces instituts qui expliquent leurs résultats par une approche sociologique et de ressentis, mais la plupart du temps le sentiment des locaux ne laisse pas percevoir le terme de sur-fréquentation, alors que les calculs démontrent le contraire. L'approche des cabinets d'étude est importante, car elle est dite scientifique mais ne l'est pas en réalité or, pourtant, elle conditionne la suite.

**La Présidente** préconise qu'à la lecture du compte-rendu et de la fiche synthétique du précédent séminaire, il serait intéressant qu'en préparation du travail à venir, soit déjà envisagées et formalisées les idées nouvelles que chacun voudrait voir exposées, approfondies.

**André ANGELETTI** rappelle que le séminaire qui s'est déjà tenu avait été précédemment placé sous l'égide conjointe des 2 commissions, celle du développement économique et la commission relative aux politiques environnementales : par conséquent, il s'interroge quant à une éventuelle continuité ou bien plutôt, un travail d'ensemble ? De plus, il se questionne sur la restitution des échanges de juillet 2022, où figurent de nombreuses inquiétudes, avec les avantages, les contraintes et notamment la mention d'un PIB à 40% : ce sujet est vague et à la fois important, mais il doit sensibiliser pour l'avenir.

**La Présidente** confirme que la réunion s'était tenue en commission élargie, c'est-à-dire en format plénier. A l'instar, d'André ANGELETTI, elle juge qu'il s'agit d'un sujet essentiel, à cet effet, comme cela a déjà été dit, il conviendrait de jalonner l'année 2025 de plusieurs séminaires sur cette question, qui pourraient générer éventuellement la mise en place d'une auto-saisine : la réflexion qui va être entamée, s'axera sur une classification et une priorisation des éléments à sérier de façon organisée.

**Patrick MIAS** estime important la mise en place de cette structuration, cependant il est surpris par le coût que pourrait représenter le recours à des intervenants extérieurs, alors que localement, des ressources représentatives sont présentes.

**La Présidente** réfute totalement l'idée de recruter un organisme payant pour étudier la situation socio-économique, et indique que cela n'est pas du tout à l'ordre du jour ; au contraire, il a bien été confirmé que ce sont des conseillers qui siègent au CESECC qui partageraient leurs expériences ainsi que d'autres personnes qualifiées, qui ne monnaient pas leur intervention, afin de poursuivre le travail initié par le Conseil, en qualité de représentant de la société civile.

**Denis LUCIANI** considère qu'il est important de tenir ce débat, à plusieurs titres : d'abord parce que -comme précisé par André ANGELETTI- le tourisme représente 40% de la richesse en Corse, d'autant que les représentants des socio-professionnels du Tourisme ne sont pas présents au sein de cet hémicycle. Cette discussion économique doit avoir lieu car la richesse produite concourt au même titre que la fiscalité et les impôts, à financer les dépenses publiques : cela profite à tous et à divers niveaux.

**La Présidente** confirme à cet effet, avoir été sollicitée, pour audience, par la Fédération des représentants des industries du Tourisme, afin d'expliquer la motivation pour laquelle, ils avaient décidé de ne pas siéger, une réponse par l'affirmative leur a été adressée or pour l'heure, aucun retour n'est parvenu. Aussi, elle s'engage à les relancer puisqu'avec la fin de saison, des éléments tangibles seront à prendre en compte.

En outre, **la Présidente** poursuit par le dernier séminaire qui devra être organisé, vraisemblablement en janvier prochain et qui réunira -comme cela est l'usage- l'ensemble des mandants afin de leur exposer un compte-rendu des activités même si chacun des conseillers procèdent à ces retours d'informations.

Dans le droit fil, de cette information, la Présidente, confirme la réunion de la commission « Azzione culturale » qui s'est tenue en présence du Directeur général adjoint, Jean-François CUBELLS et des services, à l'occasion de laquelle ont été largement évoqués les problèmes de trésorerie et de crédits de paiement, qui retardent, de façon considérable, le versement des aides, et mettent en péril de nombreuses structures, et de façon plus générale un tissu déjà extrêmement fragile.

Ainsi l'étude « Uparata culturali » qui a initié un cycle de réunions, a peu été prise en compte mais la réaction à ce projet qualifié de peu scientifique, a conduit la Collectivité de Corse à diligenter une étude dont le résultat aurait dû être présenté le 19 septembre à Corte, mais qui a été reporté. Ainsi, l'ensemble des conseillers culture a été réuni afin d'élaborer une note listant les difficultés en prévision d'une rencontre imminente -début octobre-, avec la Conseillère exécutive et ses services, dans le but de trouver des solutions et éviter que de nombreux acteurs culturels n'aient à cesser leurs activités car la situation est grave. De fait, le séminaire des mandants trouve toute son utilité : en effet, dans ce domaine aussi, les remarques – suite aux réunions qui vont se tenir- seront adossées à un recueil de cas concrets de mise en danger d'activités.

**Marie-Désirée MARCELLINI-NICOLAI** propose que dans le cadre de cette réunion, soit convié -en sus de la Conseillère exécutive, Antonia LUCIANI- le Président de l'ADEC, grand argentier de la Collectivité de Corse, afin d'expliquer la situation financière de la Collectivité. En effet, dans le cadre d'une rencontre avec le Président du CE, pour un tout autre sujet, ce dernier a exposé des difficultés financières dans divers domaines, notamment la masse salariale, les transports et le social.

**La Présidente** précise qu'en effet, il est prévu qu'en plus de la Conseillère exécutive, d'autres intervenants soient conviés car d'autres thématiques que la Culture seront soulevées. S'agissant de la situation très critique de la Collectivité au niveau de son budget, il conviendrait d'envisager lors de la rencontre prévue avec le Président du Conseil Exécutif, le 02 octobre prochain, d'évoquer ces questions. Néanmoins, sur la question du séminaire des mandants, tous les intervenants qui paraissent utiles seront bien entendu conviés, l'urgence s'étant portée sur le domaine de la Culture, aussi c'est la commission « Azzione culturale » qui au regard de cette situation tendue, a décidé de réunir les mandants, afin de faire un point concret.

\*\*\*

## 5/ Questions diverses ;

**La Présidente** annonce la programmation :

- D'une part, le 07 octobre, sous l'égide de la commission du Développement économique élargie à tous, d'une rencontre avec Michel PICON, Président national de l'U2P,
- Et par ailleurs, le 21 octobre, d'une rencontre avec Cécile RAP-VEBER, Directrice générale de la SACEM devant les commissions « Azzione Culturale » et « lingua corsa ».

Puis, **La Présidente** revient sur la réunion du comité de pilotage de l'économie sociale et solidaire, à laquelle a participé Pierre-Jean RUBINI. A cet effet, elle sollicite l'intéressé afin qu'il puisse en exposer les grandes lignes.

**Pierre-Jean RUBINI** déplore un empêchement survenu à la dernière minute, à cause d'un deuil familial ; cependant, il confirme qu'il transmettra le compte-rendu des échanges dès réception.

Par ailleurs, **la Présidente** souhaite porter à la connaissance de tous, des faits qu'elle estime importants :

- d'abord, l'annulation de l'intervention de la responsable de l'association « SOS Méditerranée » qui devait présenter son travail et notamment son soutien aux migrants, prévue la veille (dimanche 22 septembre) au Parc GALEA, qui a été annulée sous la pression de l'extrême-droite
- puis, ce soir à 19h au Régent à Bastia, est prévue la projection du film « Mothership » qui retrace les actions de l'association « SOS Méditerranée » et dans ce cadre, un groupuscule nommé « Forza nova » a décidé d'entraver la projection de ce film, en organisant un regroupement devant le cinéma pour en empêcher sa diffusion.

Par conséquent, au regard de ces faits, elle sollicite ceux qui pourraient se rendre aux côtés des associations anti-racistes, anti-fascistes, la ligue des droits de l'Homme afin d'assurer la projection du film.

**Hyacinthe CHOURY** considère que quelles que soient les idées portées par ce groupuscule, mais aussi ceux qui ont fait pression comme « Mossa Palatina » cela ne relève plus du registre des idées car « SOS Méditerranée » est une organisation humanitaire qui travaille à sauver des vies, sous l'égide du droit maritime international et qui n'a rien à voir avec la Corse, ni même avec la France, pas même avec l'Italie - pays qui les mandate pour amener les personnes sauvées dans des ports sécurisés. Cette action de pression porte exclusivement sur la qualification des individus concernés -c'est-à-dire les migrants- parce que ce sont des étrangers : cela est fondamentalement condamnable car la haine et la discrimination d'individus en raison de l'appartenance, constituent des crimes, cela n'est pas un fait banal, c'est honteux et scandaleux y compris au point de vue juridique. Du reste, il est incompréhensible qu'une plainte n'ait pas été déposée à la suite de déclarations inopportunes, au cours desquelles ils exprimaient une idée selon laquelle « ils étaient contre les aides aux personnes en difficulté qui n'étaient pas issus du territoire » ; or, ici, il s'agit d'actes d'intimidation sur un sujet où ils se trouvent dans l'illégalité la plus totale.

**La Présidente** revient sur l'annulation par le directeur du Parc Galea, qui pose question, notamment en termes de capacité à résister car la liberté d'expression et la capacité à entendre des points de vue différents est essentiel pour un bon fonctionnement démocratique.

**Véronique ACKER-CESARI** souhaite rebondir sur cette intervention car cela fait plusieurs fois que ce thème d'atteintes aux libertés, est évoqué dans l'hémicycle, toutefois dès lors qu'il y a des positions publiques prises qui sont attentatoires aux libertés fondamentales des êtres humains, les

pouvoirs publics, la police et la justice, doivent prendre position et veiller à faire respecter les règles ou à prendre des sanctions si elles sont enfreintes. En définitive, si un souhait devait être exprimé, ce serait qu'une fois pour toutes, chaque fois que des actions attentatoires ou discriminatoires sont menées sur le territoire, les pouvoirs publics interviennent de manière très ferme pour éviter que d'aucuns se sentent autorisés, quelle que soit leur appartenance, à sortir de ce schéma.

**La Présidente** partage cette intervention car il est important que chacun des pouvoirs publics soit face à ses responsabilités dès lors que des attaques dans l'espace public ont lieu.

**Christian NOVELLA** fait un parallèle avec le problème prégnant de société -qui infiltre tous les secteurs- que représente le développement de la violence ainsi que l'accaparement de cette thématique par des groupes dangereux : c'est un phénomène qui est constaté même en zone rurale.

**Cécile LIBERATORE-RUGGERI** constate, pour sa part, que les réseaux sociaux ne favorisent pas un climat apaisé, en outre souvent la violence est liée à des périodes de crise, même si bien entendu cela n'est pas un motif d'excuse. Enfin, elle considère que l'intervention prévue au Parc Galea aurait dû être maintenue.

**Fabrice OGLIASTRO** suggère que la Présidente exprime au nom du CESEC de Corse, son soutien, au gérant du cinéma Le Régent suite aux menaces dont il fait l'objet.

**La Présidente** répond par l'affirmative en invoquant un recours au réseau social X (anciennement Twitter) pour afficher le soutien du Conseil.

**Gérôme BOUDA** précise que la diffusion du film était prévue dans le cadre du Festival Arte Mare, dont l'objet est de questionner les échanges méditerranéens, les interconnexions autour de la question méditerranéenne : aussi, il estime que s'attaquer à cette vision n'est pas anodin.

**Fabrice OGLIASTRO** poursuit par une interrogation qui fait suite à l'avis délivré en juillet dernier sur le Pacte Régional d'Investissement sur les Compétences (PRIC) car il semblerait que ce plan ne soit pas mis en œuvre en région pour 2024 : il s'interroge sur l'origine de ce retard, est-il imputable à la Collectivité ou bien aux finances de l'Etat.

**La Présidente** confirme que de nombreux projets et subventions, sont retardés pour des problématiques budgétaires et financières, en raison de plusieurs paramètres :

- d'abord une baisse de recettes de la Collectivité en matière de droits de mutation et sur les tabacs qui a été annoncée ;
- de surcroît, une interrogation quant à savoir si les dotations de l'Etat ont été honorées
- et enfin, la question de la rallonge de Dotation de Continuité Territoriale (DCT) de 40M€, qui est toujours en suspens.

Aussi elle considère que l'intervention du Président du Conseil Exécutif aura toute son importance.

Nonobstant **la Présidente** craint la situation très grave des finances de la France telle qu'évoquée par le premier ministre Michel BARNIER, au cours de son discours de politique générale, qui a imputé aux collectivités territoriales, la responsabilité des difficultés financières rencontrées par l'Etat. Par conséquent, elle indique que la réunion de l'Association des Régions de France (ARF) qui va se réunir prochainement à Strasbourg sera riche d'informations concernant entre autres, les montants des dotations pour 2025, mais aussi en termes de réponses aux besoins des populations.

Puis **La Présidente** donne la parole à Hyacinthe CHOURY afin qu'il puisse faire un état des lieux quant à la question de la communication.

**Hyacinthe CHOURY** revient sur la dernière réunion du Bureau qui a vu évoquée, la question de la communication extérieure, tout d'abord :

- Un état des lieux de la communication institutionnelle a été dressé avec un certain nombre d'initiatives déjà mises en œuvre, notamment la communication vers les élus, vers les mandants, et vers la presse s'agissant des avis et plus particulièrement de l'existence du Conseil ;
- En revanche, il est avéré qu'il serait souhaitable qu'une communication à l'adresse de la population sur les suggestions, les préconisations et les propositions émises qui sont parfois innovantes et qui mériteraient d'être mieux connues, et pas seulement découvertes dès lors qu'elles sont mises en œuvre par les élus quelques années plus tard. En somme que la communication relative aux propositions émises par la société civile *via* le Conseil, permette de mieux faire connaître les propositions du Conseil, et le Conseil en lui-même.
- Enfin, une seconde réunion du Bureau spécifique, est prévue et par la suite, certains conseillers pourraient vraisemblablement -s'ils le souhaitent et s'ils ont une compétence dans ce domaine- être sollicités.

**Jean BRIGNOLE** indique faire partie du Bureau, aussi il a participé à la réunion sur cette question spécifique de la communication extérieure, or pour sa part, il estime que les avis du CESECC sont peu ou pas travaillés par les élus aussi, il préconise d'intervenir avant les votes de l'Assemblée de Corse, mais aussi de remettre en cause l'agenda de saisine avec les délais qui sont toujours très contraints afin d'éviter d'être en incapacité de communiquer à l'extérieur. Pour exemple, s'agissant de la conférence sociale qui est envisagée, l'avis du Conseil ne sera que le plus petit dénominateur commun parce que d'autres positions seront prises : il faut éviter de se retrouver dans la situation dans laquelle se sont trouvés les syndicats lors de la visite du ministre DARMANIN, puisque les syndicats présents, étaient conviés au titre du CESECC alors que les organisations patronales, étaient, elles, conviées en leur qualité. Enfin, sur la communication, il faut poursuivre et persévérer dans le même sens ; de plus, s'agissant des ressources humaines, certains agents au sein de la Collectivité de Corse sont en reconversion, et peuvent disposer d'une qualification spécifique pour faire de la communication.

**Hyacinthe CHOURY** souligne ne pas être entré dans le contenu lors de sa présentation plutôt brève, mais il précise que les points soulevés par Jean BRIGNOLE ont été approuvés. Néanmoins, la communication externe n'est pas dans la même temporalité puisqu'elle n'est pas liée aux réunions de l'Assemblée de Corse, et l'on peut communiquer sur des avis déjà donnés, non pas des avis sur des rapports mais plutôt des propositions issues de ces avis : en définitive, il s'agit de reprendre les positions déjà tenues afin de les faire connaître au plus grand nombre.

**La Présidente** invoque que le sujet n'est pas encore déterminé pour l'évoquer en plénière, il s'agissait juste d'effectuer un point d'étape très rapide avant une présentation affinée en plénière ; pour revenir sur les propos de Jean BRIGNOLE, elle rappelle la préoccupation principale constituée par la question des délais de saisine, pour que les travaux se déroulent dans de bonnes conditions. A ce titre, la demande d'organisation à la dernière minute d'une réunion de la commission du Développement économique sur la question du Syndicat Mixte Ouvert dans la cadre du transfert des CCI, illustre parfaitement ce propos puisque le Conseil a refusé de la tenir. Enfin, sur la question de la communication, la Présidente rappelle que de façon systématique les médias sont conviés, mais il semblerait que cela ne les intéresse pas puisqu'aucun retour n'est constaté.

**François CASABIANCA** souhaite revenir sur les 2 organes que sont l'Assemblée di a Ghjuventu et la Chambre des Territoires, et s'étonne que des thèmes telles que la Ruralité ou l'Autonomie alimentaire, n'aient jamais fait l'objet de présentations au sein de ces 2 instances. Alors que pour sa part, il indique en être à sa 7<sup>ème</sup> présentation ainsi que 2 autres à venir : il estime qu'il y a une attente véritable car les travaux sont méconnus par le grand public.

De surcroît, il revient sur la nécessité d'un document format 4 pages, plus synthétique, qui semble avoir du succès.

**Christian NOVELLA** s'interroge sur l'élection du vice-président de la commission « Politiques environnementales » qui était prévue en mode présentiel, alors qu'elle ne figure pas à l'ordre du jour aussi, il s'enquiert de la date.

**La Présidente** informe Christian NOVELLA de l'incapacité au regard des fonctions occupées par Magali CANNAC-PADOVANI, de candidater au poste de vice-présidente, par conséquent, il n'y aura pas d'élection, mais seulement une désignation.

**Magali CANNAC-PADOVANI** explique qu'en effet, l'association A RINASCITA pour laquelle elle siège au Conseil, a préféré retirer sa candidature.

**La Présidente**, à ce propos, revient sur la tenue de la réunion du Bureau délocalisé, qui s'est déroulée le 12 septembre dernier à Corte dans les locaux de l'association A RINASCITA, car il était important que le CESECC puisse rencontrer les responsables de cette association qui ne compte pas moins de 25 salariés, qui font un travail considérable dans tous les domaines, en rayonnant sur le territoire du Centre Corse mais aussi sur l'ensemble de la Corse. Cette visite au sein de l'association historique, présidée par Antoine FERACCI, membre actif du Riacquistu en créant notamment « A Rinascita di u vechju Corti », a été une expérience intéressante afin de constater l'étendue des domaines d'action de l'association.

**Hyacinthe CHOURY** pour sa part, souligne les bonnes relations qui unissent le comité fédéral de son association à l'association A RINASCITA qui a une activité positive, en direction des autres associations.

**Gérôme BOUDA** porte à la connaissance de l'Assemblée, qu'il est intervenu publiquement lors du Festival de Cinéma organisé par l'Office de Tourisme et la mairie de Porto-Vecchio : il précise que sa communication a été effectuée en qualité de chef d'entreprise de la plate-forme ALLINDI , et non de conseiller au CESEC de Corse.

**La Présidente** remercie Gérôme BOUDA pour sa précision.

\*\*\*

**La Présidente** remercie l'ensemble des Conseillers pour leur attention, participation, leur engagement dans les débats et souligne la qualité du travail de tous : Conseillers, équipe administrative mais aussi la société ATTAC qui assure désormais la retransmission ; elle confirme la date du mardi 22 octobre pour la prochaine réunion plénière avant de clore les débats et lever la séance à 13h00.